

Publié sur le site internet le 13/06/2023

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 12/06/2023

N° unique de télétransmission 078-200081370-20230607-D-2023-06-006-DE

**Délibération N° 2023.06.006**

**OBJET : AEP – Convention avec Rambouillet Territoires relative à la mise à disposition d'un animateur**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le SEPT JUIN à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle communale de Garancières-en-Beauce, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU,.

**Sont Présents :**

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier (pouvoir de DRAPIER Valère)	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	HENRY Xavier	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LELARGE Alain	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	SAISY Hugues	X	X	X
	TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X	X	X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
	MORIN Yvan	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine	X		X
	MOUSSY Corinne	X		X
	<b>TOTAUX</b>	<b>22</b> (2 pouvoirs)	<b>20</b> (2 pouvoirs)	<b>20</b> (2 pouvoirs)

**Autres personnes présentes**

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services  
Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint

**Absents excusés :** Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER, Valère DRAPIER qui donne pouvoir à Didier BERNIER, Jérôme PORTHAULT.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date convocation	01/06/2023
Nombre délégués en exercice	40
Nombre délégués prenant part au vote	22
Pour	22
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et plus particulièrement ses articles relatifs à la protection des captages d'eau ;

CONSIDERANT la présence de captages prioritaires et sensibles sur le périmètre du seasy qui nécessite de mettre en œuvre des plans d'actions pour préserver la ressource en eau ;

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser à l'échelle de l'agglomération Rambouillet Territoires un poste d'animateur des plans d'action des aires d'alimentation des captages ;

CONSIDERANT le financement par l'Agence de l'Eau seine Normandie, à hauteur de 80%, d'un poste d'animateur ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de mise à disposition d'un animateur des aires d'alimentation de captages qui est recruté par Rambouillet Territoires et mutualisé entre les différents acteurs présents sur le périmètre de l'agglomération.

DIT que ce poste est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et que les 20% resteront à charge de Rambouillet Territoires.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de l'animateur qui sera mutualisé entre les différents acteurs de l'eau et tout document se rapportant à la présente décision.

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de l'Agglomération Rambouillet Territoires.

Fait à Ablis, le 9 juin 2023

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU

